

SÉANCE DU 31 JUILLET 2019

DÉCISION N° 2019 / 132 / CNR / 3

**PROJET DE PROLONGATION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DU RHONE PAR LA
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (CNR)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8,
- vu sa décision n°2019 / 4 / CNR / 1 du 9 janvier 2019, désignant Monsieur Jacques ARCHIMBAUD, comme garant de la concertation préalable du projet de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR),
- vu sa décision n°2019 / 71 / CNR / 12 du 3 avril 2019, prenant acte du dossier, du calendrier et des modalités de la concertation,
- vu le bilan de Monsieur Jacques ARCHIMBAUD, garant de la concertation préalable, établi le 26 juillet 2019,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

De prendre acte du bilan du garant relatif à la concertation préalable sur le projet de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Article 2 :

Ce bilan sera publié sur le site de la Commission nationale du débat public et joint au dossier de participation du public, qui sera prévue conformément aux articles L. 123-1-A et suivants du code de l'environnement.

Article 3 :

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD est désigné comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Article 4 :

Le garant établira un rapport annuel à la date anniversaire de sa désignation qui sera joint au dossier de la participation du public, qui sera prévue conformément aux articles L. 123-1-A et suivants du code de l'environnement.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Jouanno', is written over a long, thin horizontal line that tapers at both ends.

Chantal JOUANNO